



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale
Section CPAS
Vereniging van de Stad en
de Gemeenten van het
Brussels Hoofdstedelijk
Gewest
Afdeling Maatschappelijk
Welzijn



AFDELING
OCMWS



Nos réf.: CE/ERN/CTI/acl/09-827

Vos corresp.: (UVCW) Christophe Ernotte 081 24 06 50
(VVSG) Piet Van Schuylenbergh 02.211.55.27
(VSGB-AVCB) Christine Deckoninck 02 238 51 56

Madame Marie ARENA
Ministre de l'Intégration sociale
Rue Ernest Blérot 1
1070 BRUXELLES

Annexe: 1

Bruxelles, le 8 juillet 2009

Madame la Ministre,

Concerne: *position des CPAS concernant l'accueil des demandeurs d'asile et la politique d'asile*

Nous avons pris bonne note de la volonté du Gouvernement fédéral de trouver, d'ici le 21 juillet 2009, une solution à l'impasse dans laquelle se trouve le dossier des demandeurs d'asile. Nous ne pouvons que féliciter cette démarche positive. En effet, les CPAS jouent un rôle important dans la politique d'asile et sont journellement confrontés aux conséquences négatives de l'immobilisme dans ce dossier.

Une fois de plus, les Fédérations bruxelloise, flamande et wallonne de CPAS, insistent donc pour qu'il soit enfin tenu compte de leur position dans ce dossier. Vous trouverez à toutes fins utiles une explication plus détaillée de chaque élément présenté dans ce courrier dans l'annexe qui y est jointe. Cependant, nous vous communiquons d'ores et déjà les points suivants:

Tout d'abord, il devient indispensable de traiter et de gérer **la crise permanente du réseau d'accueil des demandeurs d'asile**. Cette saturation du réseau qui dure depuis un an et demi n'a trouvé jusqu'à présent que des solutions ponctuelles, inadaptées et bricolées dans l'urgence. Fedasil et les partenaires de l'accueil ont fourni tous les efforts possibles pour tenter de répondre à cette crise, mais dorénavant le point de rupture a été atteint. Nous exigeons donc que les moyens nécessaires soient immédiatement dégagés afin de permettre **la création et l'organisation de places d'accueil suffisantes**. Effectivement, l'aide financière accordée par les CPAS ne constitue pas un palliatif raisonnable aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'accueil matériel: cette solution inadaptée pourrait entraîner un effet d'attractivité et une augmentation du nombre de demandeurs d'asile affluant vers le pays, ce qui rendrait la politique d'asile plus compliquée encore.

Deuxièmement, nous plaidons pour une solution globale et durable dans la gestion du dossier relatif à l'asile car cela influence également l'accueil des demandeurs d'asile. En effet, **afin d'équilibrer les flux d'entrées et de sorties du réseau d'accueil, plusieurs mesures sont nécessaires**:

- déterminer rapidement des critères clairs de régularisation de séjour afin d'éviter l'augmentation du nombre de demandes d'asile;
- trouver rapidement une solution à l'introduction de demandes d'asile multiples par une même personne (cela représente actuellement un tiers du total des demandes d'asile introduites);
- traiter rapidement et au fond les demandes de régularisation de séjour pour raisons médicales;

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW)	Rue de l'Etoile, 14 5000 - NAMUR Tél.: 081.24.06.51 Fax: 081.24.06.52
--	--

ASSOCIATION DE LA VILLE ET DES COMMUNES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (AVCB)	Rue d'Arlon, 53 Bte 4 1040 - BRUXELLES Tel.: 02.238.51.40 Fax: 02.280.60.90
--	--

VERENIGING VAN VLAAMSE STEDEN EN GEMEENTEN (VVSG)	Rue du Pavillon, 7-9 1030 - BRUXELLES Tel.: 02.211.55.00 Fax: 02.211.56.00
--	---

- établir une circulaire administrative portant sur les décisions relatives aux droits de séjour et accélérer le processus de décisions;
- établir une évaluation du système de l'accueil, et cela sur base des pratiques du terrain.

Troisièmement, il est indispensable de **prendre des mesures concernant l'accès au marché locatif**. En effet, afin de faciliter pour toute personne l'accès à un logement, nous demandons la création d'un fonds fédéral de garanties locatives. Dans l'attente de cette création, nous demandons que les CPAS soient financés pour leurs missions de recherche de logement et de constitution de garanties locatives. Par ailleurs, le système des primes d'installation spécifiques pour demandeurs d'asile devrait être modifié de sorte que chaque demandeur d'asile y ait droit, quelle que soit la commune où il choisit de s'installer.

Quatrièmement, les CPAS demandent **une série d'adaptations des mesures liées aux droits de séjour** pour qu'ils puissent remplir au mieux leurs missions car si les problématiques liées à la procédure d'asile et au droit de séjour ont une influence sur l'accueil des demandeurs d'asile (voir point 2), elles influencent également l'octroi de l'aide sociale aux autres étrangers (parmi lesquels on retrouve bien entendu d'anciens demandeurs d'asile).

Finalemment, outre la nécessité de **financer correctement les CPAS** dans le cadre de leurs missions sociales à l'égard des étrangers, ce qui pour nous est une exigence absolue, nous insistons sur le fait que toutes les mesures ou circulaires visant ce groupe de personnes doivent être **communiquées clairement et dans des délais rapides aux CPAS**. La politique d'asile est une compétence fédérale. Il est donc logique que l'autorité fédérale assume les coûts relatifs à cette politique. Nous estimons que les frais de personnel des CPAS doivent être intégrés dans ces coûts et être assumés par l'Etat fédéral.

Nous sommes conscients que si toutes ces mesures sont nécessaires, elles n'offrent malheureusement pas à elles seules une solution à la saturation du réseau d'accueil des demandeurs d'asile. C'est pourquoi nous rappelons avec insistance notre demande que **des moyens soient immédiatement dégagés afin d'organiser des places d'accueil suffisantes** et que le droit à l'aide matérielle dont dispose chaque demandeur d'asile puisse être exécuté.

Dans l'espoir qu'il sera enfin tenu compte de la position des CPAS et de leur implication dans ce dossier, nous restons à votre disposition pour tous commentaires ultérieurs.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Claude EMONTS,
Président de la Fédération
des CPAS de l'Union
des Villes et Communes
de Wallonie

Michel COLSON,
Président de la Section CPAS de
L'Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale

Theo JANSSENS,
Voorzitter van de
Afdeling OCMW's van de
Vereniging van Vlaamse
Steden en Gemeenten